

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LA REALISATION DE TRAVAUX
D'ECLAIRAGE PUBLIC
SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DES COMMUNES**



REFERENCE : REGLEMENT DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR ENERGIE Eure-et-Loir DANS LE CADRE
DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC REALISES SOUS LA MAITRISE D'OUVRAGE DES COMMUNES
(Document disponible sur le site : www.energie28.fr)

Document à adresser à ENERGIE Eure-et-Loir avant le 31 janvier 2025

I - COLLECTIVITE A L'ORIGINE DE LA DEMANDE

Commune :

adresse :

.....

téléphone : télécopie : adresse courriel :

personne en charge du dossier : fonctions :

téléphone : télécopie : adresse courriel :

II - TYPE DE TRAVAUX PREVUS

Merci de bien vouloir sélectionner le type de travaux envisagé par votre collectivité :

Enfouissement / dissimulation d'un réseau d'éclairage public

Amélioration des performances énergétiques

Rénovation d'installations d'éclairage public

Extension du réseau, création de points lumineux

Rappel important : un formulaire doit être adressé à ENERGIE Eure-et-Loir pour chaque type de travaux.

III - LOCALISATION, ECHEANCIER ET NATURE DE L'OPERATION

Localisation des travaux : commune de :

Lieu(x) précis : hameau, rue, avenue, place :

.....

S'agit-il d'une voirie d'intérêt communautaire ? OUI NON

Echéancier prévu :

- pour le lancement de l'opération : - pour l'achèvement de l'opération :

Rappel important : le lancement des travaux, objet de la présente demande de subvention, doit intervenir sur l'exercice 2025, et une copie de l'ordre de service (ou de la lettre de commande) doit être adressée à ENERGIE Eure-et-Loir.

TYPE DE TRAVAUX	Nombre de points lumineux à supprimer	Nombre de points lumineux existants à traiter	Nombre de points lumineux à créer	Nombre d'armoires à rénover	Nombre d'armoires à créer
Enfouissement / dissimulation					
Amélioration des performances énergétiques					
Rénovation d'installations d'éclairage public					
Extension du réseau, création de points lumineux					

IV - ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE ET MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

TRAVAUX ATTRIBUES A UNE ENTREPRISE : Société :

OU

TRAVAUX FAISANT L'OBJET D'UNE CONSULTATION EN COURS

1 FORMULAIRE = 1 PROJET

Ne compléter qu'une seule colonne

MONTANT PREVISIONNEL HT DES TRAVAUX :

Enfouissement/ dissimulation	Amélioration des performances énergétiques	Rénovation d'installations d'éclairage public	Extension du réseau, création de points lumineux
€ HT	€ HT	€ HT	€ HT

Seules sont appelées à bénéficier d'aides financières directes d'ENERGIE Eure-et-Loir en matière d'éclairage public, en leur seule qualité de maître d'ouvrage des investissements, les communes membres d'ENERGIE Eure-et-Loir exerçant la compétence « Eclairage Public » et sur le territoire desquelles ENERGIE Eure-et-Loir perçoit et conserve intégralement le produit de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

Les communautés d'agglomération, les communautés de communes et tout autre EPCI ne sont pas éligibles à l'octroi d'aides financières directes d'ENERGIE Eure-et-Loir en matière d'éclairage public.

V - DOCUMENTS A JOINDRE POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

le présent formulaire dûment complété et signé par le représentant de la commune,

la **délibération de la commune** ou la décision de son représentant s'il a reçu délégation, acceptant le projet et sollicitant l'aide financière d'ENERGIE Eure-et-Loir, à l'exception des projets ayant déjà été approuvés à travers un plan de financement proposé par ENERGIE Eure-et-Loir (cas des opérations d'enfouissement instruites par ENERGIE Eure-et-Loir),

le **devis de l'entreprise attributaire des travaux***, accepté et signé par le représentant de la collectivité, ou en cas de procédure de consultation en cours, le chiffrage estimatif détaillé défini par la collectivité ou par son maître d'œuvre.

* les équipements doivent répondre aux exigences contenues dans les fiches RES-EC-101, RES-EC-102, RES-EC-103, RES-EC-104, diffusées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

VI - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

Je soussigné(e),

Maire de la commune de :

Au regard du règlement des aides financières adopté par le Comité Syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre des travaux d'éclairage public réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes,

- ✓ sollicite d'ENERGIE Eure-et-Loir l'octroi d'une subvention en vue de contribuer au financement des travaux faisant l'objet du présent dossier, lesquels devront être lancés avant la fin de l'exercice 2025,
- ✓ m'engage à faire installer des équipements d'éclairage public conformes aux prescriptions contenues dans les fiches RES-EC-101, RES-EC-102, RES-EC-103, RES-EC-104, diffusées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie (fiches disponibles sur le site www.energie28.fr)

A, le

Le Maire

**CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC
FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A ENERGIE Eure-et-Loir**
(document à compléter obligatoirement pour tous projets
excepté ceux portant sur la création ou l'extension d'un réseau d'éclairage public)

Commune :

lieu(x) précis (hameau(x), rue, avenue, place ...) :

SE CARACTERISENT COMME SUIT :

- opération d'enfouissement / dissimulation d'un réseau d'éclairage public,
- opération d'amélioration des performances énergétiques
- opération de rénovation
- opération d'extension ou de création de points lumineux

TYPE DE SOURCE LUMINEUSE	NOMBRE DE POINTS LUMINEUX CONCERNES	
	AVANT REALISATION DES TRAVAUX	APRES REALISATION DES TRAVAUX
vapeur de mercure (ballons fluo)		
tube fluorescent (néon)		
lampe incandescente		
Sodium Haute Pression SHP		
Iodure métallique		
autres (à préciser) :		

DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC ELIGIBLES A UNE AIDE FINANCIERE D'ENERGIE Eure-et-Loir

Les fiches ci-après décrivent les matériels éligibles à une aide financière d'ENERGIE Eure-et-Loir, conformément au règlement adopté par le comité syndical.

- ➡ En l'état, elles peuvent être utilement communiquées aux entreprises chargées de répondre aux demandes de devis des collectivités.

- ✓ fiche Opération n° RES-EC-101 : Système de régulation de tension en éclairage extérieur

- ✓ fiche Opération n° RES-EC-102 : Système de maîtrise de la puissance réactive en éclairage extérieur

- ✓ fiche Opération n° RES-EC-103 : Système de variation de puissance en éclairage extérieur

- ✓ fiche Opération n° RES-EC-104 : Rénovation d'éclairage extérieur